

L'Adresse

vernementales qui, elles, doivent voir au mieux-être collectif, donc au mieux-être de la majorité?

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de poser une question aussi pertinente. Il va de soi que les besoins individuels et les besoins collectifs peuvent aller dans le même sens, dans la mesure où, comme le mentionne le discours du Trône, cette notion d'unité est mise de l'avant.

À l'intérieur d'une notion d'unité, les individus peuvent trouver une forme de satisfaction personnelle tout en se retrouvant dans la gratification et le développement du groupe. D'ailleurs, l'autonomie, finalement, se trouve dans la reconnaissance et l'acceptation de sa dépendance aux autres. Et ce n'est qu'à l'intérieur de cette reconnaissance de la dépendance aux autres que l'individu peut trouver son autonomie. Ce n'est qu'à l'intérieur de sa dépendance aux autres que le Québec peut trouver son autonomie et en même temps la reconnaissance qu'il appartient à un plus grand ensemble, celui du Canada.

Mais je le répète et je termine, monsieur le Président, c'est à travers ce premier volet, qui est emballant, que nous présente le discours du Trône, cette notion fondamentale d'unité. Un pays uni, c'est la meilleure garantie de survie de notre mode de vie.

[Traduction]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je regrette de ne pouvoir poser ma question en français, mais cela viendra.

Le député parle de droits collectifs et d'unité. J'aimerais savoir ce qu'il pense des aspirations collectives des autochtones du Québec et de l'ensemble du Canada. Comment s'inscrivent-elles dans la réforme constitutionnelle et la promotion de l'unité au Canada? Comment les aspirations des autochtones cadrent-elles avec la Charte actuelle des droits et libertés ainsi qu'avec les autres considérations?

[Français]

Le président suppléant (M. Pronovost): L'honorable député d'Outremont, vous disposez de 60 secondes.

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je vais répondre, si notre collègue me le permet, en français.

Je trouve cette question extrêmement pertinente, fondamentale et nécessaire. Elle est nécessaire, elle est obligatoire dans le débat. Il est, je dirais, relativement facile, pour un minoritaire qui appartient à un groupe minoritaire, dont je suis, de pouvoir comprendre les besoins fondamentaux et essentiels du groupe auquel vous appartenez. Et je le répète, il n'y a aucun autre

moyen de pouvoir reconnaître le besoin de l'autre qu'en commençant par s'assumer soi-même. Je dirais qu'actuellement le Québec comme le Canada est en processus de maturation, et plus le pays, et plus les citoyens se reconnaîtront eux-mêmes, je dirais *from within*, plus ils seront en mesure de pouvoir intégrer et faire participer d'autres groupes minoritaires qui eux aussi doivent avoir leur place dans notre milieu, puisque c'est à travers ces groupes minoritaires que le Canada grandit. J'espère que nous pourrons. . .

• (1340)

Le président suppléant (M. Pronovost): Je remercie l'honorable député d'Outremont, mais son temps de parole est malheureusement expiré. Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Lévis.

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 13 mai 1991, le gouvernement formalisait les grandes préoccupations nationales des Canadiens et identifiait les thèmes majeurs de la législation et de l'administration fédérale pour les quelques années à venir. Dans le contexte des préoccupations constitutionnelles que les Canadiens connaissent tous aujourd'hui, il était normal que le discours du Trône qualifie ce contexte constitutionnel. Mais nous savons également que même si la réflexion nationale est importante, elle ne laissera jamais en plan l'attention des Canadiens sur la qualité de notre vie, la continuation de nos programmes sociaux, la protection de notre environnement, tout cela devant être assuré par la productivité de nos capitaux et de nos ressources humaines. Et je cite:

La prospérité économique est d'abord et avant tout une question de ressources humaines.

Discours du Trône, 13 mai 1991

Nous sommes dans l'ère du savoir et la qualité de vie des Canadiens dépendra du degré des connaissances de ceux-ci. Face à ce défi particulier, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il publiera bientôt un document de travail sur le thème de l'éducation.

Le gouvernement fédéral se demande si les 11 milliards qu'il consacre chaque année à l'éducation sont bien utilisés. Les résultats canadiens ne sont pas probants: «trois élèves sur dix quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires; quatre adultes sur dix ne savent pas assez lire ou compter pour fonctionner efficacement dans leur vie de tous les jours.»

Le discours du Trône propose pour l'an 2000 des objectifs bien précis dans le domaine de l'éducation: réduire de moitié le taux d'analphabétisme; veiller à ce que 90 p. 100 des gens obtiennent un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent, avant l'âge de 25 ans; doubler le nombre des diplômés de niveau postsecondaire en ma-